

30. S. Levine et al., "Le rapport Rasmussen, étude rétrospective et prospective", IAEA-CN-36/447.
31. L. Pease et al., "Sûreté des réacteurs à eau lourde", IAEA-CN-36/181.
32. S.L. Kati et al., "Les exigences de réactivité et les installations de sécurité des réacteurs à eau lourde", IAEA-CN-36/393.
33. S. Hanauer, "La sécurité nucléaire aux Etats-Unis: évolution et expérience", IAEA-CN-36/539.
34. V.A. Sidorenko et al., "Les principales méthodes utilisées pour assurer la sécurité des centrales nucléaires en URSS", IAEA-CN-36/343.
35. R. Gausden et al., "Principes directeurs pour l'évaluation de la sécurité dans les installations nucléaires du Royaume-Uni", IAEA-CN-36/58.
36. E. Iansiti et al., "Etablissement par l'AIEA de codes et guides de sûreté pour les centrales nucléaires équipées de réacteurs à neutrons thermiques", IAEA-CN-36/527.



CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ENERGIE D'ORIGINE NUCLEAIRE
ET SON CYCLE DU COMBUSTIBLE (2-13 mai 1977)



Les garanties

M. Bertrand Goldschmidt,
du Commissariat à l'énergie atomique (France),
présente un aperçu historique
du contrôle de l'énergie atomique et du
problème de la non-prolifération.

La non-prolifération nucléaire est un des principaux sujets qui ont été débattus au cours de la conférence. L'accent a été mis en particulier sur les garanties de l'Agence et sur les problèmes de garanties internationales que soulèvent les réalisations relatives au cycle du combustible nucléaire et l'augmentation constante du nombre et des types d'installations et de matières nucléaires soumises aux garanties de l'AIEA.

L'intensification des transactions nucléaires et l'abondance de matières nucléaires à caractère stratégique utilisables pour la fabrication d'engins à explosif nucléaire, ainsi que divers autres facteurs, viennent encore compliquer les problèmes que soulève la non-prolifération des armes nucléaires et imposent des tâches nouvelles dans l'application des garanties internationales.

Au cours de la conférence, de nouvelles idées ont germé qui tendent à renforcer les garanties et à les rendre plus efficaces. Les pays fournisseurs, y a-t-on annoncé, sont finalement convenus qu'il faut compléter les garanties de l'AIEA par de nouvelles mesures. On a proposé par exemple, pour donner plus de force au régime de non-prolifération, les principes suivants: établissement d'une "liste de base" de matières et de matériels, ce qui a recueilli l'accord de la plupart des fournisseurs; stockage du plutonium sous contrôle de l'AIEA; normalisation des garanties appliquées à toutes les activités nucléaires pacifiques des pays non parties au TNP; centres multinationaux du combustible nucléaire qui regrouperaient les installations de retraitement et les usines de fabrication de combustible au plutonium afin de réduire les occasions de détournement ou de brigandage.

La conférence a encore souligné l'importance de poursuivre l'étude et l'amélioration des méthodes de compatibilité des matières nucléaires, des mesures de confinement et de surveillance, des critères appliqués en matière de garanties, d'une bonne organisation du système national de comptabilité et de contrôle, des mesures de protection physique et de la coopération dans le domaine des garanties internationales.

On a fait remarquer surtout que la responsabilité des garanties internationales incomberait toujours à l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui exerce ses opérations de contrôle, notamment en faisant procéder à des vérifications indépendantes. Ces responsabilités ne peuvent être confiées à aucun autre organisme.

Un article détaillé sur l'application de garanties aux matières nucléaires paraîtra dans un prochain numéro du Bulletin de l'AIEA.

Choix de mémoires

1. B. Goldschmidt, "Le contrôle de l'énergie atomique et la non-prolifération", IAEA-CN-36/591.
2. I.D. Morokhov et al., "Mesures internationales de garanties contre la prolifération des armes nucléaires", IAEA-CN-36/340.
3. R.T. Kennedy et H.E. Lyon, "Assurance de l'efficacité des sauvegardes compte tenu de leurs objectifs", IAEA-CN-36/414.
4. R. Imai, "Le rôle des garanties dans le cadre du commerce nucléaire", IAEA-CN-36/157.
5. H.W. Schleicher et B.W. Sharpe, "Le système de garanties d'Euratom en tant que système de contrôle régional", IAEA-CN-36/434.
6. R. Rometsch et G. Hough, "Les garanties de l'AIEA et les systèmes nationaux de comptabilité des matières nucléaires", IAEA-CN-36/534.
7. C.A. Bennett, "Problèmes techniques en matière de garanties internationales", IAEA-CN-36/40.
8. H. Kurihara et al., "Situation actuelle et amélioration du système de contrôle de sécurité du Japon", IAEA-CN-36/173.
9. O.A. Miller et al., "Quelques aspects techniques du calcul et du contrôle des matières nucléaires dans les installations atomiques du cycle combustible", IAEA-CN-36/528.
10. D. Gupta et J. Heil, "Contrôle des grandes installations nucléaires", IAEA-CN-36/84.
11. G.R. Keepin, "Technologie des essais non destructifs et contrôle automatisé en temps réel des matières", IAEA-CN-36/42.